

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Secteur
- Ensemble bâti

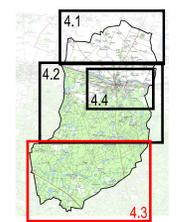
Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit

Pièce 4.3



Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	juillet 2023
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

DOCUMENT DE TRAVAIL